

0383069E
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE COROT
454 RUE PAUL CLAUDEL
38510 MORESTEL
Tel : 0474802891

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Jean-Paul Tafani
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don d'une étuve par la société bioMérieux pour la pédagogie - laboratoire de SVT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



B I O M É R I E U X

Don de matériel à titre gratuit

ENTRE :

bioMérieux SA, société anonyme de droit français au capital de 12 029 370 euros, ayant son siège social à MARCY L'ETOILE (Rhône) FRANCE, enregistrée au Registre du Commerce de LYON sous le numéro 673 620 399 (ci-après dénommée "bioMérieux SA")

ET

(nom de la personne morale bénéficiaire du don) TAFANI Jean-Paul
(PROVISEUR) du Collège Camille COROT
Adresse : 454 Rue Paul Claudel
38510 MORETEL
ci-après dénommé le « BÉNÉFICIAIRE »

1/ bioMérieux SA, représenté par Mr Emmanuel BRUN, en sa qualité de Directeur du site de La Balme les Grottes déclare faire don à titre gratuit de matériel de laboratoire (ci-après dénommé « l'Appareil ») accompagné d'un manuel d'utilisation au BÉNÉFICIAIRE :

Désignation de l'Appareil :	ETUVE N° 20546
Marque de l'Appareil :	FROILABO
Modèle de l'Appareil :	BC 240
Numéro de série de l'Appareil :	N/A



BIOMÉRIEUX

2/ Le BÉNÉFICIAIRE représenté par M. TAFANI Jean-Paul sa qualité de Proviseur du Collège Corot reconnaît par le présent contrat prendre possession de l'Appareil et par la même en devenir l'unique propriétaire.

3/ Le BÉNÉFICIAIRE délivre bioMérieux SA de toutes obligations qui seraient liées à l'entretien, l'utilisation, la maintenance ou l'élimination de l'Appareil pour les prendre à sa charge.

4/ Le BÉNÉFICIAIRE reçoit le bien dans l'état où il se trouve, avec les risques qu'il comporte, à ce titre la responsabilité contractuelle et délictuelle ou autre de bioMérieux SA ne saurait en aucun cas se trouver engagée.

Pour le BÉNÉFICIAIRE

(signature précédé des mentions

« bon pour accord » et

« lu et approuvé »)

M. BARBIEB.....

*Bon pour accord
lu et approuvé*

Pour bioMérieux SA

(signature précédé des mentions

« bon pour accord » et

« lu et approuvé »)

M. E. Brun.....

*Bon pour accord
lu et approuvé*

LYCÉE CAMILLE COROT

Rue Paul Claudel

B.P. 64

38510.MORESTEL

Tél. 04 74 80 28 91 Fax 04 74 80 36 70

bioMérieux

3, route de Port Méraud
38390 LA BALME LES BAINS

Siret 673 620 399 00016

Code APE 2059 Z